



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 18 avril 2024 à 18h30

Salle polyvalente de Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** - Philippe **BAGARD** (*supplée Jean LOPES*) - Jean-François **BELLOTTI** - Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** - Rémi **MANIETTE** - Lucie **NEPOTE-CIT** - Maria Josefa **OROZCO** - Filipe **PINHO** - Patrick **POTTS** - Richard **RENAUDIN** - Lydie **ROUYER** - Anne **ROZAIRE** - Danielle **SERGENT** - Marie-Laure **SIEGEL** - Benoit **SKLEPEK** - Marcel **TEDESCO** - Laetitia **TERGORESSE** - Hervé **TILLARD** - Thierry **WEYER** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Antoine **DESMONCEAUX** (procuration à Dominique **GOEPFER**) - Delphine **GILAIN** (procuration à Gilles **JEANSON**) - Jean **LOPES** (suppléé par Philippe **BAGARD**) - Pascal **SCHNEIDER** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) - Etienne **THIL** (procuration à Maria Josefa **OROZCO**)

Étaient absent(e)s : Valérie **PICARD** - Jean-Claude **WICHARD**

<u>Date de la convocation</u> :	12 avril 2024
<u>Date d'affichage</u> :	23 avril 2024
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	29
<u>Nombre de votants</u> :	33
<u>Secrétaire de séance</u> :	Lucie NEPOTE-CIT

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 14 et 28 mars 2024**

#### 4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 58	Commande publique	Contrat de réciprocité avec la métropole du Grand Nancy
2024_ 59	Finances	Fonds d'initiatives culturelles – attribution de subventions
2024_ 60	Finances	Festival LaPalette - Subvention à l'association Mets le son
2024_ 61	Environnement	Appel à projets CITEO sur les déchets issus de la consommation hors foyer
2024_ 62	Commande publique	Véloroute V52 à Sexey-aux-Forges - Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial
2024_ 63	Commande publique	Rénovation des logements de la gendarmerie – Avenant au bail emphytéotique
2024_ 64	Politique du territoire, habitat, logement	Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Avenant de prolongation
2024_ 65	Commande publique	Parc d'activités Brabois Forestière - Election des membres de la commission d'appel d'offres du concessionnaire
2024_ 66	Finances	Parc d'activités Moselle rive gauche – Garantie d'emprunt
2024_ 67	Commande publique	Marché de transport routier urbain – Avenant n°1
2024_ 68	Institutions et vie politique	Nouveau siège – Modification des statuts

## 1. Affaires et communications diverses

A l'ouverture du conseil, l'association franco-portugaise de Neuves-Maisons remet à chaque élu un œillet, en commémoration de la révolution des œillets (25 avril 1974).

a. Présentation d'Adina SMARANDA, chargée de mission commerces

b. Calendrier des réunions

	Conférences des maires 18h00 Grande salle du siège	Conseils communautaires 18h30	
MAI	jeudi 16 mai	jeudi 23 mai	Maron
JUIN	jeudi 6 juin	jeudi 20 juin	Méréville??? <i>Demande en cours</i>
JUILLET	jeudi 4 juillet	jeudi 11 juillet	Messein
AOÛT	Pas d'instance		

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Lucie NEPOTE-CIT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 3. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 14 et 28 mars 2024

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 4. Délibérations

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_58

Rapporteur :  
Filipe PINHO - Président

Objet :  
Contrat de réciprocité avec la métropole du Grand Nancy

La métropole du Grand Nancy a proposé en 2022 à la CCMM d'élaborer un « contrat de réciprocité », un dispositif lancé notamment par le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015.

Il s'agit d'identifier des sujets d'intérêt commun entre la métropole et un territoire voisin, pour pouvoir développer des coopérations.

Une réunion du 10 avril avec la métropole a permis de finaliser le projet de contrat, qui est joint en annexe. Il est aujourd'hui proposé au conseil d'approuver le contrat et d'autoriser le président à le signer.

Dans le processus d'élaboration, la CCMM a priorisé 3 sujets :

- Mobilités :
  - o La CCMM a redit son souhait que soit étudiée la prolongation de la ligne 1 du réseau Stan jusqu'à Brabois Forestière ; l'étude est en cours, ses premiers résultats seront rendus cet été.
  - o En matière de liaisons cyclables, sur proposition de la CCMM, le contrat prévoit l'aménagement une « connexion » cyclable entre la véloroute de la Boucle de la Moselle et le Dynapôle au droit de la rue Augustin Fresnel à Ludres, pour permettre aux habitants de Moselle et Madon de rejoindre ce pôle d'emplois majeur via des itinéraires sécurisés. Le contrat mentionne également la liaison Neuves-Maisons – Brabois, réalisée par la CCMM à partir de cet été, et le lien entre Messein et Ludres-cinéma : sur cet itinéraire, la métropole aménagera en conséquence le carrefour entre la M570 et la rue de Planchelle.
- Déchets ménagers : les ordures ménagères résiduelles de Moselle et Madon sont traitées à l'usine d'incinération de Ludres. Comme les autres territoires hors métropole, la CCMM via la SPL Covalom a avec cet équipement une relation de client à fournisseur, sans aucune influence sur le prix de la prestation. C'est pourquoi la CCMM a proposé à la métropole d'évoluer vers une autre forme de pilotage de l'usine de Ludres, pour aller, au minimum, vers une lisibilité et une stabilité des prix pratiqués par le délégataire pour les intercommunalités hors Grand Nancy, voire un portage commun de l'équipement.
- Energies renouvelables : la métropole est propriétaire d'une centrale hydroélectrique à Méréville. Vétuste, elle n'est plus en service, et sa remise en service nécessite une reconstruction complète, estimée à au moins 6 M€. En cohérence avec la stratégie globale de la CCMM en matière d'énergies renouvelables, le contrat envisage un portage en commun de la reconstruction et de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de la métropole à Méréville, par le biais d'une société de projet dédiée.

*André Bagard se demande si, entre une intercommunalité de 250 000 habitants et une de 30 000, le dialogue ne risque pas d'être déséquilibré.*

*Filipe Pinho répond que les sujets qui figurent dans le contrat ont été proposés par la CCMM, qui compte 30 000 habitants mais s'intègre dans un pays de 100 000 habitants, Terres de Lorraine. Par ailleurs la CCMM n'a pas à rougir de ses services et de ses équipements. Il souligne que la coopération est aussi une affaire de personnes, et les visions peuvent changer dans le temps. Le contrat de réciprocité devra être animé dans un esprit d'égal à égal.*

*Hervé Tillard prend l'exemple du crématorium. Aujourd'hui la métropole se rapproche de Chavigny pour travailler sur une charte de déontologie commune, car elle est intéressée par le cahier des charges du futur équipement.*

*Richard Renaudin estime que Moselle et Madon a pris de l'avance sur beaucoup de sujets. A la métropole, avec de multiples changements de personnels, la mise en route est plus longue. Filipe Pinho ajoute que les élus de Moselle et Madon, qui aiment être des « faiseurs », ont une bonne connaissance des sujets à discuter.*

*Philippe Eberhardt demande comment la coopération s'organisera concrètement, rappelant la délibération votée sur le GIP infrastructures et mobilités.*

Reprenant les projets figurant dans le contrat, Filipe Pinho explique que sur l'hydroélectricité, il faudra bouger maintenant, car l'autorisation de la centrale actuelle arrive à échéance. Sur la coopération entre la mine du Val de Fer et le Féru des sciences, le cap a été fixé, le travail doit démarrer cette année. S'agissant du GIP, le contrat de projets Etat-région a prévu une enveloppe de plus de 25 M€ pour rénover la ligne de fret ferroviaire qui dessert les usines SAM et Vicat. Il convient qu'il serait intéressant de communiquer davantage sur les avancées du travail réalisé au sein du GIP.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le contrat de réciprocité avec la métropole du Grand Nancy,
- **autorise** le président à le signer.

**DÉLIBÉRATION N° 2024\_59**

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

**Objet :**

**Fonds d'initiatives culturelles – attribution de subventions**

Le fonds d'initiatives culturelles permet de soutenir la réalisation de projets culturels portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour 2024, un crédit de 10 000 € a été inscrit au budget primitif.

Les élus de la commission culture proposent au conseil de soutenir les projets suivants :

Association	Projet	Montant
<b>Association Patrimoine de Frolois – ACREA</b>	Organisation d'un festival de musique dans la commune le 1 <sup>er</sup> et 2 juin 2024	<b>700 €</b>
<b>Association Peinture et Patrimoine Lorrain - Messein</b>	Organisation d'expositions, salons d'art, concours de peinture rapide pour les 30 ans de l'association	<b>1400 €</b>
<b>Courir en Moselle et Madon – Chaligny</b>	Organisation du trail Lez'arts le 18 mai 2024	<b>500 €</b>
<b>Association Compagnie Intranquille – Pont-Saint-Vincent</b>	Création, diffusion et médiation culturelle autour du spectacle <i>Welcome Tomorrow</i>	<b>1500 €</b>
<b>Association AIA – Neuves-Maisons</b>	Organisation du festival Révélation le 8 juin 2024	<b>800 €</b>
<b>Agence du patrimoine et de la culture industrielle (APCI) – Neuves-Maisons</b>	<b>Organisation d'événements et de festivités tout au long de l'année pour les 150 ans de la mine et de l'usine</b>	<b>1500 €</b>

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément aux propositions ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N° 2024\_60**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

---

**Objet :**  
**Festival LaPalette - Subvention à l'association Mets le son**

---

L'association *Mets le son* organise chaque année, depuis 2015, le festival LaPalette. Ce festival qui a lieu sur les bords de la Moselle à Maron est devenu, année après année, un événement incontournable de la fin du mois de juin, structurant ainsi l'offre culturelle du territoire.

La communauté de communes Moselle et Madon soutient cette initiative en apportant une aide technique et logistique à l'association (accès à la déchetterie, alimentation en eau...).

En outre, les élus de la commission culture proposent au conseil de soutenir ce projet en lui attribuant une subvention à hauteur de 3000 €. Les modalités de partenariat entre la CCMM et l'association *Mets le son* sont établies dans une convention.

Le conseil est invité à ratifier la subvention et à autoriser le président à signer la convention avec l'association.

*Richard Renaudin précise que le soutien à cette manifestation est traité à part, car le FIC est plafonné, et qu'il s'agit d'un festival qui a pris de l'ampleur.*

*Filipe Pinho propose de tenir le conseil de juin à Maron, ce qui permettra aux élus, à l'issue de la réunion, de se rendre sur le site du festival et de rencontrer l'équipe.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** une subvention de 3000 € à l'association *Mets le son*,

- **autorise** le président à signer la convention de partenariat afférente.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_61

**Rapporteur :**

**Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets**

**Objet :**

**Appel à projets CITEO sur les déchets issus de la consommation hors foyer**

CITEO, éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des emballages ménagers, met en œuvre les actions nécessaires pour contribuer à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France,
- 65% de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, notamment

- La généralisation d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer ;
- L'objectif de 77% en 2025 et 90% d'ici 2029, de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique issues de la consommation hors foyer
- La loi renforce également les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante dans les établissements recevant du public (ERP).

Par le biais d'un appel à projets, CITEO souhaite accompagner les collectivités locales pour les dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des sites les plus directement concernés.

Concrètement, il est proposé de mettre en place des équipements de tri (abribac, bac, corbeille de rue) dans les centres-villes, parcs et jardins publics, zones de loisirs, en accord avec les pratiques de collecte des communes. Mais aussi de saisir cette opportunité pour équiper de façon éco-exemplaire les bâtiments communautaires. Il est donc prévu d'investir dans des matériels d'intérieur et d'extérieur, allant de la corbeille au conteneur d'apport volontaire, en passant par des supports mobiles pour de l'événementiel.

Les déchets concernés sont les emballages en plastiques, métalliques, en cartonnette, c'est-à-dire à l'identique de ceux pouvant être déposés dans le sac jaune chez l'habitant, ou les emballages en verre à l'identique de ceux devant être déposés dans un conteneur d'apport volontaire.

C'est pourquoi il est proposé que COVALOM réponde à cet appel à projets au nom de la CCMM et du Pays de Colombey et du sud Toulousain.

Le budget prévisionnel d'investissement estimé par COVALOM pour les 2 territoires est d'environ 126 000 € HT, pour une durée de 24 mois à compter d'avril 2024. Les financements apportés par CITEO sont de l'ordre de 75 800 €.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** COVALOM à répondre en son nom à l'appel à projets CITEO sur les déchets hors foyer.

## **DÉLIBÉRATION N° 2024\_62**

**Rapporteurs :**

**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la prévention des inondations, de la voirie et des travaux**

**Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives**

**Objet :**

**Véloroute V52 à Sexey-aux-Forges - Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial**

Le conseil départemental de Meurthe et Moselle s'est engagé dans la constitution d'un réseau structurant de véloroutes. Il a pour objectif de finaliser le réseau d'itinérance d'ici 2030, avec la V50 (Voie Bleue), la V56 (route des lacs) et la V52 (Paris Strasbourg). Le CD54 s'inscrit ainsi dans les objectifs sur schéma national des véloroutes voies vertes (SNVVV) de constitution d'un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo.

Il prévoit ainsi la réalisation de la portion ouest de la véloroute V52 en 2024, au bénéfice des communes et intercommunalités, sur les berges du canal de la Marne au Rhin et de la Moselle, entre Sexey-aux-Forges et Lay-Saint-Rémy. Le projet comprend le renouvellement dès cet année 2024 du tronçon existant situé sur la commune de Sexey-aux-Forges vers Villey-le-Sec et Pierre-la-Treiche, pour un coût de travaux d'environ 1 M€.

Cette véloroute étant située sur le domaine public fluvial de Voies Navigables de France, une convention de mise en superposition d'affectations doit être mise en œuvre entre VNF (propriétaire de l'emprise), le CD54 (aménageur de la véloroute), la commune de Sexey-aux-Forges traversée, et la CCMM (gestionnaire).

En qualité de gestionnaire, à l'issue des travaux réalisés par le département, la CCMM gérera et entretiendra le périmètre supportant la superposition d'affectation dont les détails sont présentés dans la convention ci-jointe.

Les principaux éléments de la convention sont :

- Durée : indéterminée
- Redevance : convention accordée à titre gratuit
- Titulaire du pouvoir de police : commune de Sexey aux Forges
- Charges financières pour la CCMM : signalisation réglementaire, informative et touristique, entretien (fauchage, débroussaillage, entretien et gestion du patrimoine arboré)
- Linéaire de V52 sur le territoire de la CCMM : 6km

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial au titre de la véloroute V52,

- **autorise** le président à signer la convention.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024\_63**

**Rapporteur :**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

**Objet :**

**Rénovation des logements de la gendarmerie – Avenant au bail emphytéotique**

Le département de Meurthe-et-Moselle est propriétaire du foncier sur lequel, à l'époque, le district urbain de Neuves-Maisons a construit 8 logements pour la gendarmerie. Il s'agit de la parcelle cadastrée AD n°649 d'une contenance de 1 592 m<sup>2</sup>.

Le département a mis à disposition du district urbain la parcelle en vertu d'un bail emphytéotique à titre gracieux d'une durée de 50 ans (courant du 1<sup>er</sup> juillet 1985 au 30 juin 2035).

Les premiers logements ont été édifiés en 1985 puis 3 logements supplémentaires et 4 garages en 1996. La parcelle AD 882 d'une contenance de 128 m<sup>2</sup> a été intégrée par avenant en date du 5 août 1997.

Ces bâtiments étant devenus très vétustes et énergivores, la CCMM a lancé un programme de restructuration complète de ces logements, toujours loués par la gendarmerie nationale. Les travaux sont estimés à près de 1 M€ ; une subvention du fonds vert a été notifiée à hauteur de 340 000 €.

Compte tenu du montant de dépenses à engager pour cette opération, la CCMM a sollicité de la part du département une prolongation de la durée du bail emphytéotique de 10 ans au-delà de 2035, afin d'amortir le coût des travaux.

Après accord du conseil départemental, le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant de prolongation du bail emphytéotique jusqu'au 30 juin 2045 et à autoriser le président à le signer.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant de prolongation du bail emphytéotique jusqu'au 30 juin 2045,

- **autorise** le président à signer l'avenant et toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_64

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

**Objet :**  
**Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Avenant de prolongation**

La CCMM conduit une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permettant d'apporter des aides à la rénovation thermique et l'adaptation des logements pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et la création ou la rénovation de logements locatifs.

D'une durée de 3 ans, l'OPAH est arrivée à son terme le 18 novembre 2023. Afin de prolonger d'une année l'OPAH, un avenant est proposé en accord avec plusieurs partenaires : l'ANAH, le département de Meurthe et Moselle, la région Grand Est, Action Logement et la CAF.

Les objectifs fixés restent dans la continuité des 3 années écoulées :

Objectifs	Année 4
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>57</b>
• Dont LHI/LTD*	2
• Dont MPRS*	33
• Dont autonomie	22
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>8</b>
• Dont LHI/LTD*	6
• Dont amélioration énergétique globale	2
• Dont transformation d'usage	0
<b>Copropriété fragile</b>	<b>4</b>

\*LHI : lutte contre l'habitat indigne ; LTD : logements très dégradés ; MPRS : MaPrimeRénov' Sérénité

Les engagements financiers de l'ANAH pour les travaux sont de 1 304 127 € pour les 69 logements et jusqu'à 93 000 € pour l'ingénierie. Le département apporte un soutien financier sur la rénovation thermique, l'autonomie et la sortie de logements très dégradés soit un budget prévisionnel de 33 200 €.

Quant à la CCMM, elle maintient ses aides à la rénovation thermique et les abondements sur les dossiers de travaux lourds sur logements très dégradés soit un budget prévisionnel de 1 17 400 €.

La région Grand Est s'engage dans le cadre d'un fonds commun sur le cœur urbain de Neuf-Maisons en apportant un soutien financier complémentaire à celui de la CCMM lors de projets de rénovation thermique visant le niveau BBC ou le BBC par étape de propriétaires occupants ou bailleurs et la sortie de vacance de logements rénovés par des propriétaires occupants.

La CCMM s'engage également à réaliser le suivi animation en régie en tant que « mon accompagnateur rénov' » pour les projets de rénovation thermique, avec l'appui technique d'un prestataire. Elle sollicitera les subventions sur le suivi animation notamment auprès du département de Meurthe et Moselle et de l'ANAH.

Tout en regrettant les fortes incertitudes actuelles sur les moyens alloués par l'Etat à la politique du logement, et la limitation de la prolongation de l'OPAH à une année seulement, il est proposé au conseil communautaire de valider le projet d'avenant à l'OPAH pour une année supplémentaire soit jusqu'au 18 novembre 2024, de s'engager dans le fonds commun avec la Région Grand Est et de solliciter les subventions relatives au suivi animation.

*Filipe Pinho propose que, via le pays Terres de Lorraine, les élus interpellent l'Etat sur le manque criant de moyens en matière de politique du logement.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable sur l'avenant à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat
- **autorise** le président à solliciter les demandes de subvention, à signer l'avenant de la convention OPAH et la convention de fonds commun avec la région Grand Est ainsi que toute pièce afférente

## **DÉLIBÉRATION N° 2024\_65**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Parc d'activités Brabois Forestière - Election des membres de la commission d'appel d'offres du concessionnaire**

Dans le cadre de la concession d'aménagement du parc d'activités Brabois Forestière, la consultation des entreprises de travaux pour l'aménagement du giratoire et de la tranche 2 a été engagée par SEBL Grand Est. Il revient à la CCMM de désigner 2 membres au sein du conseil communautaire pour représenter la collectivité à la commission d'appel d'offres du concessionnaire. Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection de ces 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **élit** les membres à la commission d'appel d'offres du concessionnaire dans le cadre du traité de concession du parc d'activités Brabois forestière :

**Membres titulaires :**

- Daniel LAGRANGE
- Patrick POTTS

**Membres suppléants :**

- Gilles JEANSON
- Richard RENAUDIN

**DÉLIBÉRATION N° 2024\_66**

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

---

**Objet :**

**Parc d'activités Moselle rive gauche – Garantie d'emprunt**

---

Comme prévu au dernier bilan financier prévisionnel du parc Moselle rive gauche, SEBL Grand Est envisage de contracter un emprunt de 1 300 000 € auprès de la banque populaire Alsace Lorraine.

Comme il est habituel dans le cadre d'une concession d'aménagement, la CCMM est appelée à garantir la ligne de financement souscrite par le concessionnaire dans le cadre du traité de concession. Le montant de l'emprunt vient combler le déficit de trésorerie actuel, dû notamment aux travaux de viabilisation de la voirie Nord-Est payés en 2023, que les cessions effectuées à ce jour n'ont pas encore comblé. Il constitue également, en partie, une provision pour d'éventuels travaux de dépollution sur une parcelle.

La durée du prêt est de 4 ans avec un taux de 4,30% pour une commission d'engagement de 2 500 €. Le cautionnement est assuré par la CCMM à hauteur de 80% du montant du crédit soit 1 040 000 €. Le conseil est invité à approuver cette garantie d'emprunt et la signature du cautionnement solidaire.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **accepte** de garantir l'emprunt souscrit par le concessionnaire SEBL auprès de la Banque populaire Alsace Lorraine, aux conditions suivantes :

- Montant : 1 300 000 €
- Commission engagement : 2 500 €
- Taux de 4,30 %
- Échéances mensuelles
- Durée 4 ans
- Garantie : 80 % par la communauté de communes Moselle et Madon soit 1 040 000 €

- **autorise** le président à signer le cautionnement solidaire du prêt et toute pièce ou document afférent à la présente.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_67

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports**

---

**Objet :**  
**Marché de transport routier urbain – Avenant n°1**

---

La société TRANSDEV est titulaire du marché de services de transport routier urbain de voyageurs, services de transports périscolaires et exécution de services de transport sur temps scolaire, signé le 4 décembre 2023. La formule de révision des prix comprend des indices qui ont été supprimés par l'INSEE au profit de nouvelles séries. Les 2 indices concernés portent sur :

- Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels – CPF 29.10 – Autobus et autocars. A partir de la diffusion de février 2024, la série 010535349, en base 2015, est arrêtée et sera poursuivie par la série équivalente 010764838, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,0337.

- Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – BCXN – Industrie hors énergie. La série 010534444 est arrêtée et sera remplacée par la nouvelle série équivalente 010764011 en utilisant un coefficient de raccordement de 1,0671.

Ces remplacements suivent les recommandations prescrites par l'INSEE.

Il est proposé au conseil d'approuver l'avenant n°1 modifiant ces 2 indices de révision des prix du marché.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** l'avenant n°1 au marché de transport routier urbain de voyageurs conclu avec TRANSDEV,
- **autorise** le président à signer l'avenant n°1.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_68

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Nouveau siège – Modification des statuts**

---

Suite à l'installation des services communautaires dans le bâtiment livré en février dernier, il convient d'officialiser la modification du siège de la CCMM.

Cela requiert une modification des statuts. Le conseil communautaire est invité à délibérer dans ce sens, avant ratification par les conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** comme suit les statuts de la communauté de communes :

« Article 2

Le siège de la communauté de communes est fixé au 712, rue Nicolas Cugnot à Neuves-Maisons. »

Le secrétaire,

Lucie NEPOTE-CIT



Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 58	Commande publique	Contrat de réciprocité avec la métropole du Grand Nancy
2024_ 59	Finances	Fonds d'initiatives culturelles – attribution de subventions
2024_ 60	Finances	Festival LaPalette - Subvention à l'association Mets le son
2024_ 61	Environnement	Appel à projets CITEO sur les déchets issus de la consommation hors foyer
2024_ 62	Commande publique	Véloroute V52 à Sexey-aux-Forges - Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial
2024_ 63	Commande publique	Rénovation des logements de la gendarmerie – Avenant au bail emphytéotique
2024_ 64	Politique du territoire, habitat, logement	Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Avenant de prolongation
2024_ 65	Commande publique	Parc d'activités Brabois Forestière - Election des membres de la commission d'appel d'offres du concessionnaire
2024_ 66	Finances	Parc d'activités Moselle rive gauche – Garantie d'emprunt
2024_ 67	Commande publique	Marché de transport routier urbain – Avenant n°1
2024_ 68	Institutions et vie politique	Nouveau siège – Modification des statuts